

DE23.049

FINANCES**DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°3
BUDGET PRINCIPAL CCAS – BUDGET 15600***Autorisation - Approbation*

☞

Depuis le vote du budget primitif, il y a lieu de procéder à quelques ajustements en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

MOUVEMENTS REELS

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
65	6534	02	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	-10 200,00 €
012	6218	01	Autre personnel extérieur	8 200,00 €
012	64131	02	Rémunérations	2 000,00 €
TOTAL				0,00 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative de crédits présentée ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

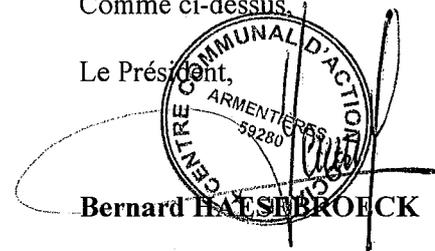
Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus.

Le Président,

Bernard HATSIBROECK



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 septembre 2023
Convocation du 28 août 2023
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. QUESTE, Mme COBBAERT, Mme CASIER, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, Mme LEROY, M. CHIEUX, M. BEHAGHEL, Mme LORIDAN

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme GUSTIN, M. AIT ELHAJ

EXCUSÉS : M. VANNESTE, Mme PLAZANET, M. MEHEZ, M. BOURGEOIS

ABSENTS : Mme LATOUR